



COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 005/2022
**CONCERNANT UNE DEMANDE DE
CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE
CHF 50'000.--, DESTINÉ A FINANCER
LA TRANSFORMATION DE LA
TOITURE DU COMPLEXE SCOLAIRE
DU BOIS-DE-CHÊNES, AFIN DE
PERMETTRE LA POSE DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'approbation par votre Conseil général le 20 juin 2022, d'un crédit extrabudgétaire pour la construction de l'extension du complexe scolaire et à la demande des Commissions d'intégrer à la construction des panneaux photovoltaïques, comme promis, la municipalité soumet à votre approbation ce soir, un préavis concernant la transformation des toitures du complexe scolaire du Bois-de-Chênes pour accueillir des panneaux photovoltaïques.

Préambule

Au début de cette année, la municipalité, ainsi que certains mandataires ont reconnu, lors de l'établissement du préavis concernant le crédit de l'extension du complexe scolaire, le potentiel énergétique solaire des toitures. Toutefois, au vu des courts délais impartis, afin d'assurer la mise à disposition des classes pour la rentrée scolaire 2023-2024, nous avons décidé à l'époque que ces travaux feraient l'objet d'un second préavis que nous avons l'intention de vous présenter ultérieurement, incluant également le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur ou une autre solution plus écologique. Cependant, lors de la présentation de la demande de crédit, il a été souhaité que nous revenions rapidement avec une offre, afin d'intégrer une installation photovoltaïque plus importante lors de la construction de l'extension.

Objet du préavis

Le projet qui vous est présenté ce soir consiste à rénover les toitures du complexe scolaire, à savoir le bâtiment abritant la salle de gymnastique, ainsi que les trois modules de l'école ; les deux actuels et le troisième à réaliser et de les couvrir avec des panneaux photovoltaïques.

Bâtiment abritant la salle de gym ainsi que le foyer et la cuisine :

Le pan de toit sud présentant une très bonne exposition, nous proposons de le recouvrir entièrement de panneaux, après dépose des tuiles actuelles, qui seront utilisées pour le nouveau module.

Ceci représenterait une superficie de 272m², soit une production estimée de 64kw.

Modules abritant les classes :

Les trois pans qui ont un intérêt non négligeable pourraient être recouverts de panneaux sur trois de leurs quatre faces ; ceci doit encore être approfondi afin de recalculer l'exposition solaire des zones plus ombragées et le réel potentiel financier de ces dernières. Avec un ajout minimum, que serait la couverture des pans sud des trois modules, ainsi que du pan ouest du nouveau module, nous devrions arriver à une production d'énergie minimum d'environ 20'000 kwh/an. A laquelle pourrait s'ajouter une éventuelle augmentation de 20'000 kwh/an. Pour des raisons de coût mais aussi de performance, nous avons retenu un projet qui consiste à remplacer les tuiles actuelles par des panneaux (installation intégrée en toiture).

Panneaux solaires photovoltaïques :

L'installation de panneaux solaires sur le toit du complexe scolaire permettrait une autonomie énergétique sur une bonne partie de l'année. Les estimations de production montrent que nous pourrions couvrir à plus de 130% les besoins annuels du complexe.

Financement

L'installation de ces panneaux solaires se ferait sous le principe de « Contracting photovoltaïque ». Ce terme signifie la signature d'une convention avec la SEIC (Société électrique Intercommunale de La Côte) afin de concevoir, en collaboration avec notre architecte, financer et réaliser cette installation. La convention règle le coût de l'électricité à un tarif préférentiel fixe sur 25 ans, plus avantageux que celui pratiqué normalement. La SEIC assurerait ensuite la gestion et l'entretien de l'infrastructure. La SEIC nous assure un prix de l'électricité sur 25 ans à +/- 25% du prix actuel. Il est important de noter que si le prix du marché devait se péjorer drastiquement, c'est la plus basse des deux options qui nous serait facturée.

Le prix de cette transformation serait de CHF 50'000.--, ce montant serait financé par les liquidités courantes.

Conclusion

La situation actuelle d'approvisionnement en électricité nous donne tristement raison et du point de vue écologique, nous pensons également que ce projet est louable et donnerait un signal fort du désir communal d'opter pour une énergie renouvelable sur le long terme.

Dès lors et vu ce qui précède

Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis municipal N° 005/2022
- ouï le rapport de la Commission ad' hoc
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

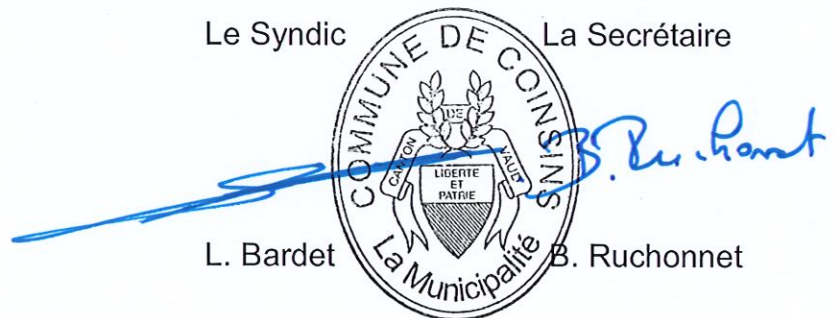
décide

1. d'accepter le préavis municipal N° 005/2022 tel que présenté.
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.--, destiné à financer la transformation de la toiture du complexe scolaire du Bois-de-Chênes, afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïques,
3. d'autoriser la municipalité à prélever cette somme sur les liquidités courantes,
4. d'amortir cet investissement par un prélèvement sur le fonds de rénovation du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



Adopté par la Municipalité, en séance du 05 septembre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Coinsins, le 1^{er} septembre 2022.